



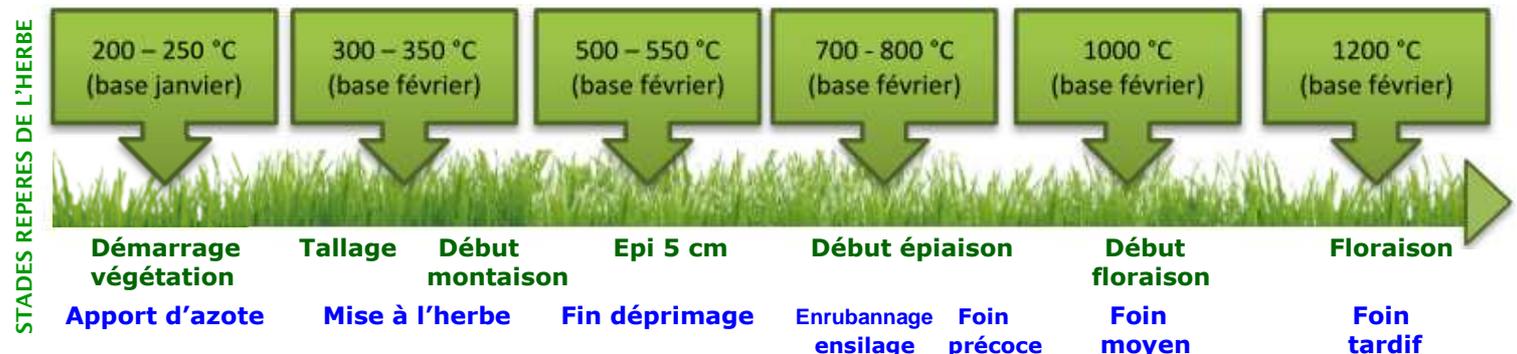
## Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

### Fertiliser les prairies en sortie d'hiver en 2018

Le mois de janvier 2018 a été particulièrement doux, avec des températures moyennes comparables à celles d'un mois de mars ! Les seuils de températures ont rapidement progressé pour atteindre fin janvier plus de 220°C en plaine, 170 °C sur les premiers plateaux, 110 à 130 °C sur les seconds plateaux. Avec le retour de conditions hivernales, le cumul des températures n'a pratiquement pas progressé en février. Les épandages de sortie d'hiver se feront finalement à une période proche de la normale : de début mars en plaine à mi ou fin avril en montagne. Vous pouvez suivre chaque semaine dans la Terre de Chez Nous, la progression du seuil des 200°C selon l'altitude dans le Doubs.

#### Pas d'apport d'azote avant le cumul des 200°C !

Le seuil des 200°C se calcule en additionnant les températures moyennes journalières positives à partir du 1<sup>er</sup> janvier ( $T^{\circ} \text{moyenne} = (T^{\circ} \text{mini} + T^{\circ} \text{maxi}) / 2$ ). Lorsque la température moyenne journalière est négative, le seuil ne bouge pas. Il coïncide avec un redémarrage imminent de la végétation et est préconisé pour débiter les apports d'azote sur prairie (engrais de synthèse et effluents riches en azote rapidement disponibles : lisiers, purins, fientes de volailles, digestats,...). Le respect du seuil des 200°C est d'autant plus important que la date de récolte est précoce (enrubannage ou ensilage). Pour du foin, les apports peuvent être réalisés entre 200 et 300°C, de préférence juste avant une pluie modérée. Trop tôt, les apports risquent d'être perdus par ruissellement ou infiltration. Trop tard, les apports peuvent pénaliser le rendement. Des essais conduits en 2008 par Arvalis-Institut du Végétal montrent que des apports très tardifs réalisés en plaine fin avril (entre 700 et 1000 °C cumulés depuis début janvier) provoquent une perte de rendement de 1,9 T MS/ha.



### Analyses d'effluents : profitez de la prochaine campagne de ramassage les 14 et 23 mars !

Comme chaque année, la Chambre d'Agriculture et Conseil Elevage organisent des points de collecte des échantillons d'effluents d'élevage. L'échantillon doit être prélevé au maximum 24 h avant la collecte et conservé au frais. Au-delà de ce délai, il est impératif de mettre l'échantillon au congélateur. Flacons et fiches de renseignements disponibles auprès des conseillers élevages ou des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

**Zone basse : le mercredi 14 mars à Besançon (10h), Tarcenay (11h), Valdahon (12h), Roulans (14h) et l'Isle sur le Doubs (14h30).**  
**Zone haute : le vendredi 23 mars à Tarcenay (10h30), Valdahon (11h), Houtaud (11h30), au Russey (13h30), à Belleherbe (14h) et à Maïche (14h).**

Collecte dans les locaux de la Chambre d'Agriculture (Besançon, Valdahon, Houtaud et Maïche) ou de Conseil Elevage (autres villes). Tarif 2018 : 75 €HT (collecte, envoi, analyse du laboratoire et commentaire agronomique). Contact : Didier Tourenne

## Conseil de fumure sur les prairies

- **Pensez à vider les fosses progressivement.** Il est inutile d'épandre en quelques jours la totalité des effluents qui sont dans les ouvrages de stockage, d'autant que sur prairies les besoins azotés ne seront importants qu'à partir de mi-mars à fin-avril selon l'altitude. Sur graminées les besoins en azote sont les plus importants en pleine montaison (avril).
- Démarrer par les parcelles les plus planes, les sols les plus profonds (ceux figurant en vert dans le plan d'épandage) et les secteurs les plus précoces (exposition Sud ou Ouest, altitude plus basse,...) Cela permet d'éviter les pertes et de mieux valoriser les éléments nutritifs. **Privilégiez les parcelles de fauche** dont les besoins en azote sont plus importants et pour respecter les délais avant exploitation (4 à 6 semaines minimum).
- **Estimez les besoins de vos prairies**, prenez en compte l'azote provenant des effluents et complétez si besoin par les engrais azotés de synthèse.

Besoin en azote sur prairies fauchées (en kg N/ha)

Situation de la parcelle et profondeur du sol		Rendement indicatif en T M.S.	Première coupe précoce			Première coupe tardive		
			Fauche uniquement	Fauche + regain + pâture	Fauche + pâture	Fauche uniquement	Fauche + regain + pâture	Fauche + pâture
Plaine	Sol moyen (35 à 50 cm)	7 à 9 T M.S.	130	120	100	90	80	70
	Sol profond (> 50 cm)							
Plateau	Sol moyen (35 à 50 cm)	5 à 7 T M.S.	80	70	50	50	40	30
	Sol superficiel (20 à 35 cm)	3 à 5 T M.S.	50	40	20	30	20	10
Montagne	Sol moyen à profond	5 à 7 T M.S.	80	60	50	50	40	30
	Sol superficiel (20 à 35 cm)	4 à 5 T M.S.	60	50	30	40	30	20

*Exemple 1 :* sol moyen sur le plateau avec un potentiel de 5 à 7 T MS/ha : besoin en azote pour une fauche tardive : **50 kg N/ha**. Apport de 20 m<sup>3</sup>/ha de lisier de bovins à 2,6 kg N/ha (norme Corpen) = 52 kg N **total**/ha dont 50 % disponible (pour des apports réguliers) soit **26 kg N disponible/ha**.

**Complément à prévoir sous forme d'engrais de synthèse : 24 kg N/ha** (soit 50-26).

*Exemple 2 :* sol moyen à profond en montagne avec un potentiel de 5 à 7 T MS/ha : besoin en azote pour deux fauches + pâture en fin de saison : **60 kg N/ha**. Apport de 15 T/ha de fumier de bovins à 5,5 kg N/ha (norme Corpen) = 83 kg N **total**/ha dont 35 % disponible (pour des apports réguliers) soit **29 kg N disponible/ha**. **Complément à prévoir sous forme d'engrais de synthèse : 31 kg N/ha** (soit 60-29).

## Le diagnostic des capacités de stockage avec plan d'épandage individuel

**La Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort vous propose une nouvelle prestation** vous permettant lors d'un seul rendez-vous sur votre exploitation de bénéficier d'un diagnostic des capacités de stockage et de la réalisation de votre plan d'épandage individuel. Si votre exploitation relève du Règlement Sanitaire Départemental (< 50 Vaches Laitières) le Conseil Départemental du Doubs subventionne le coût de cette prestation à hauteur de 30 %.

### Pourquoi réaliser un diagnostic des capacités de stockage ?

En 2019 pour les communes du territoire du SAGE Haut Doubs Haute Loue, ou en 2020, pour les autres communes du Doubs, chaque éleveur devra disposer, selon l'altitude, de 4, 5 ou 6 mois de capacité de stockage des effluents liquides. Le diagnostic proposé par la Chambre d'Agriculture vous permettra de connaître les volumes liquides produits par votre exploitation et les besoins en stockage (purin, lisier, eaux vertes et blanches, eaux de pluies sur les fumières et les fosses,...). Cette première approche vous permettra de savoir si vous respectez déjà la future réglementation et évaluera quels types de travaux seraient nécessaires (couverture de la fumière, création d'une fosse ou acquisition d'une poche souple,...) avant une approche plus détaillée avec un conseiller bâtiment si vous engagez des travaux.

### Pourquoi réaliser un plan d'épandage individuel ?

- Si vous prévoyez de demander des aides financières pour la réalisation de travaux de mise aux normes, le plan d'épandage individuel est exigé par les financeurs lors du dépôt du dossier de demande de subvention (PMBE).
- Si vous produisez du lait à Comté, le plan d'épandage individuel fera partie des documents obligatoires dont devra disposer chaque producteur. C'est une des mesures adoptées dans le cadre de la révision du cahier des charges.

**Contact : Solène Moreau au 03.81.49.71.04.**

**La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :**

**Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.**

**Projets bâtiments : Pauline Thouvenin ou Pierre-Emmanuel Javel au 03.81.65.52.76.**

**Retrouvez les derniers bulletins techniques épandage sur notre site internet :**

**[www.franche-comte.chambagri.fr](http://www.franche-comte.chambagri.fr) rubrique Cia25-90 puis «Nos publications»**